



Notre-Dame-de-Ham

CORPORATION MUNICIPALE DE:

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ(E) Christiane Leblanc
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LADITE CORPORATION, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE
SESSION RÉGULIÈRE OU SPÉCIALE QUI SERA TENUE lundi, LE 10 août
2020 À 19h30 HEURES, À (LIEU) 25 de l'Eglise

STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE: Mylène E. Maltais et Marco Darveau ayant
pour objet, si la demande est acceptée, de réduire la marge
avant entre le bâtiment principal et la limite avant donnant
sur le rang St-Philippe. Le projet est dérogoatoire au règ. 327
présentement en vigueur. le projet consiste à construire à
une distance de 7 mètres de la limite de terrain avant compa-

CETTE DEMANDE EST LOCALISEE COMME SUIV: rativement à la norme de 15 mètres
présentement en vigueur

NO. CIVIQUE: 11 RUE OU RANG: chemin Leblanc NO.(S) LOT(S) 26A-35

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉS POURRONT SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL
RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNE À Notre-Dame-de-Ham CE seizième

JOUR DU MOIS DE juillet 2020

SIGNÉ:

(SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU GREFFIER)